



Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

Tous en grève à partir du 10 juin pour notre avenir !

Le projet de loi de réforme ferroviaire sera mis en débat parlementaire les 17, 18 et 19 juin. Nous n'avons plus le temps d'attendre, il faut se mobiliser et paralyser le pays pour faire céder Pepy et le gouvernement avant que cette Loi soit votée !

C'est pourquoi les fédérations SUD-Rail et CGT ont déposé un préavis de grève débutant le 10 juin à 19h reconductible par périodes de 24h.

Pourquoi la grève ?

- Pour que la SNCF ne soit pas éclatée en 3 entreprises distinctes !
- Pour que les cheminots ne soient pas affectés dans des entreprises différentes.
- Pour le maintien du RH0077.
- Pour le maintien de notre Statut.

Il veut nous éclater dans des entreprises différentes... Empêchons le de nous séparer !



LE FER SOLIDAIRE

Plus le choix... seule la mobilisation par la grève peut nous tirer d'affaire !



Photo MANIF du 22 mai à Paris

La réussite de la manifestation du 22 mai prouve que nous sommes une large majorité de cheminots à rejeter la réforme ferroviaire que Pépy et le gouvernement veulent nous imposer : aujourd'hui, la majorité des cheminots sont prêts à se battre ! En réalité, les seuls à la SNCF qui soutiennent cette réforme, c'est la direction et la CFTD... Contrairement à cette petite minorité, nous sommes prêts à nous battre jusqu'au retrait de cette réforme : car elle vise à exploser la SNCF pour la privatiser, et à détruire nos vies quotidiennes en nous faisant travailler entre 10 et 22 jours (selon les filières) de plus par an, gratuitement !

Ils n'ont pas voulu nous entendre le 22 mai. Nous avons le devoir de hausser le ton, de construire le rapport de force à même de faire dérailler cette contre-réforme du ferroviaire !

L'avenir de la SNCF, et notre avenir, vont se jouer dans les 3 semaines qui viennent !

Soit nous arrivons à repousser la réforme, grâce à une grève massive et à une participation active des grévistes aux AG et aux manifs. Soit la réforme passe, et d'ici un an, on travaillera entre 10 et 24 jours de plus par an, sans facilités de circulation, et dans une entreprise qui ne sera plus la SNCF... A chacun de choisir son avenir... et de prendre ses responsabilités !



Sud rail

DIT NON AU PROJET DE CASSE DE LA SNCF EN 3 MORCEAUX



**APRÈS LA MANIF DU 22 MAI
TOUS EN GRÈVE
RECONDUCTIBLE !**

**Pour avoir un maximum
d'infos en temps réel
durant le conflit,
un réflexe :**

www.sudraillyon.org



Listes des AG

sur la région

Chaque jour, des AG seront organisées pour que les grévistes décident des suites du mouvement...

Voici les lieux où les AG auront lieu chaque jour en fin de matinée :

- **Perrache** (RDC Hall de la gare)
- **Part Dieu** (Parking agents de la gare)
- **Vaise** (Atelier)
- **Guillotière** (Rotonde Mouche)
- **Oullins** (Portail entrée Rhône)
- **Givors** (Gare)
- **Sibelin** (Salle des conférences)
- **Vénissieux** (Réfectoire)
- **Valence** (Sous la rotonde)
- **St Quentin Fallavier** (Base Infra)
- **Portes** (Dépôt traction)
- **St Rambert d'Albon** (Gare)
- **Livron** (Gare)
- **Montélimar** (Salle ancien district VBSE)
- **St Etienne** (Parking dépôt)
- **Roanne** (Salle des conférences)
- **Belleville** (Gare)
- **St Germain au Mont d'or**
(Site Fret devant la pendule)

INCITY, quand la direction jette l'argent par la fenêtre du 36^e étage !!!

Lors de la séance plénière du CE du 20 mai 2014, la direction présentait un dossier d'information sur le futur déménagement dans la tour Incity à la Part-Dieu.

A 18 mois de la fin du chantier, la direction ne semble toujours pas savoir qui va emménager dans cette tour à un cout locatif prohibitif qui doit expliquer le peu d'empressement des services dispersées sur le site de Part-Dieu à y poser leurs valises. Ce serait donc le TER (ETRA, Technicentre de Lyon, ...) et Proximités qui paieront un lourd tribut à la folie des grandeurs de nos hauts dirigeants.

En effet, **après la Tour Oxygène et le Campus Etoile à St Denis, leur mégalomanie immobilière est tenace et il sera difficile de nous convaincre de la pertinence économique de ces projets qui ne vont pas contribuer par ailleurs à les faire redescendre de leurs tours d'ivoire.**

Deux chiffres illustrent parfaitement la gabegie de ce projet :

- Prix de vente du bâtiment de la DR : environ 8 millions d'€uros.
- Loyer annuel à Incity : 7,5 millions d'€uros HT, et ce pour 12 ans fermes.

A ce tarif de location la SNCF pourrait donc se payer la DR de Perrache tous les ans !

La Caisse d'épargne a quant à elle préféré acquérir tout récemment l'ensemble de l'immeuble Incity avant de décider d'y emménager son siège social. Ils ne doivent pas avoir les mêmes conseillers en immobilier et peuvent compter sur la générosité de la SNCF pour amortir leur investissement !

L'impression que tout cela donne est qu'on demande toujours plus de productivités et d'économies aux cheminots alors que la direction balance allègrement l'argent par les fenêtres du 36ème étage !

Le restaurant de la Tour Incity sera réservé aux occupants de l'immeuble, nous avons donc de nouveau demandé à la direction de trouver une solution de restauration collective accessible et pérenne pour l'ensemble des cheminot-e-s travaillant sur le site de Part-Dieu.

Et pour la énième fois nous avons interpellé la directrice de Région pour que la maintenance informatique et télécom d'Incity soit confiée à l'ASTI de Lyon.

Tout cet argent dilapidé quand dans le même temps les cheminots d'Oullins par exemple n'en finissent plus d'attendre qu'on leur reconstruise tout simplement des bâtiments en bon état pour pouvoir travailler dans des conditions acceptables...

Nous ne sommes décidément pas du même monde !

Reconnaissance de diplômes :

Un agent de l'ECT et SUD-Rail font condamner la SNCF !

La direction vient encore de subir un échec cuisant devant les tribunaux ; ça devient une habitude !

Cette fois, il s'agit de reconnaissance de diplômes. La direction ayant décidé arbitrairement de ne pas reconnaître certains diplômes dont l'équivalence avec le BAC ne souffre pourtant d'aucune contestation possible.

Rappel des faits : un agent embauché sur l'ECT il y a quelques années avec un diplôme équivalent au BAC n'avait pas été recruté avec le Statut d'attaché opérateur (ATTOPB), ce qui fait qu'il n'a pas bénéficié du parcours accéléré comme ceux entrés avec le BAC.

SUD-Rail avait alors multiplié les interventions vis à la vis de la direction de l'ECT qui, droite dans ses bottes, n'avait pas voulu entendre raison.

L'agent et SUD-Rail avaient donc saisi la justice et le jugement du Conseil des Prud'hommes qui vient de tomber est sans ambigüité :

- Le diplôme est reconnu par la justice comme un équivalent au BAC et il confère les mêmes droits à son détenteur.
- La direction doit rééditer toutes les fiches de paie de l'agent après les avoir recalculer avec les bonnes positions de rémunérations (et donc faire un rappel de salaire d'ampleur correspondant aux sommes non versées à l'agent durant des années).
- La direction est condamnée à verser 1500 € à l'agent au titre des dommages et intérêts.
- La direction est condamnée à verser 850 € à l'agent au titre de l'article 700.
- La direction est condamnée à verser 750 € à SUD-Rail au titre des dommages et intérêts.